

Tableau 1

Événements d'aéronefs devant être signalés

	Juin			Cumulatif (juin)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents devant être signalés	22	27	32	92	98	111
Accidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé au Canada	20	26	30	84	90	102
Accidents à l'étranger impliquant un aéronef immatriculé au Canada	0	0	0	5	5	4
Accidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé à l'étranger	2	1	2	4	3	5
Nombre d'accidents par type d'opérateur	22	27	32	92	98	111
Commercial	7	7	8	29	46	39
Avion de ligne (705)	1	0	0	3	2	2
Transport régional (704)	0	0	0	0	3	2
Taxi aérien (703)	3	2	3	8	14	14
Travail aérien (702)	0	3	3	6	7	7
Avion étranger/Autre (a)	3	2	2	12	20	14
État	0	0	1	0	0	1
Compagnie	0	0	0	0	0	1
Exploitant privé/Autre (b)	16	20	24	64	52	71
Nombre d'accidents par type d'aéronef	22	27	32	92	98	111
Avion	17	16	24	74	71	85
Hélicoptère	3	5	3	10	12	14
Ultra-léger	1	6	4	5	14	10
Autre (c)	1	0	1	3	1	3
Nombre d'aéronefs impliqués dans des accidents*	24	27	33	96	102	113
Avions	19	16	25	78	75	87
Hélicoptères	3	5	3	10	12	14
Ultra-légers	1	6	4	5	14	10
Autres (c)	1	0	1	3	1	3
Nombre d'accidents mortels par type d'aéronef	1	2	3	4	9	10
Avion	1	1	2	3	8	7
Hélicoptère	0	0	0	1	0	1
Ultra-léger	0	1	1	0	1	1
Autre (c)	0	0	0	0	0	0
Décès reliés à des accidents devant être signalés	4	3	5	13	14	17
Blessés graves reliés à des accidents devant être signalés	3	2	3	11	11	10
Accidents au Canada impliquant des aéronefs immatriculés à l'étranger	2	1	2	4	3	5
Accidents mortels	0	0	0	0	0	1
Décès	0	0	0	0	0	2
Blessés graves	1	0	0	2	0	0
Événements avec fuite de marchandises dangereuses	1	0	1	3	2	2
Nombre d'incidents devant être signalés**	69	86	61	406	461	375
Incidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé au Canada	48	67	49	288	341	291
Incidents à l'étranger impliquant un aéronef immatriculé au Canada	12	11	6	77	79	40
Incidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé à l'étranger	14	12	8	52	57	55
Nombre d'incidents devant être signalés par type	69	86	61	406	461	375
Risque de collision / Perte d'espacement	13	18	11	66	89	59
Déclaration d'une situation d'urgence	26	37	26	174	174	153
Panne moteur	7	7	8	39	48	47
Fumée / Incendie	7	11	5	41	49	41
Collision	0	1	1	8	11	6
Autre	16	12	10	78	90	69

Données produites le 16 juillet 2018

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total Nombre d'accidents par type d'aéronefs, lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

*Il y a seulement le «Nombre d'aéronefs impliqués dans des accidents» qui est une somme d'aéronefs, tous les autres données sont des sommations d'accident.

a. L'information concernant le type d'avion commercial n'est pas disponible pour les aéronefs immatriculés à l'étranger.

b. Autre: Inclut, sans s'y limiter, les organismes qui louent des aéronefs (comme les écoles de pilotage, les aéroclubs, etc.).

c. Inclut les montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes, véhicules aériens non habités (UAV) et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

**En vertu des nouvelles exigences de rapport, les événements aéronautiques comprennent: a) les aéronefs d'une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 2250 kg (antérieurement 5700 kg); b) aéronefs exploités en vertu d'un certificat émis conformément à la partie VII du Règlement de l'aviation canadien.

Tableau 2

Événements impliquant un aéronef immatriculé au Canada

	Juin			Cumulatif (juin)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents par type d'aéronef et d'opérateur	19	20	27	84	81	97
Accidents d'avion	15	15	23	71	68	81
Commercial	5	3	5	23	35	27
Avion de ligne (705)	1	0	0	3	2	2
Transport régional (704)	0	0	0	0	3	2
Taxi aérien (703)	2	1	2	7	9	8
Travail aérien (702)	0	1	1	2	5	4
Autre	2	1	1	11	16	11
État	0	0	0	0	0	1
Compagnie	0	0	0	0	0	0
Exploitant privé/Autre (a)	11	12	17	49	33	53
Accidents d'hélicoptère	3	5	3	10	12	14
Commercial	1	4	2	5	10	11
État	0	0	0	0	0	0
Compagnie	0	0	0	0	0	0
Exploitant privé/Autre (a)	2	1	1	5	2	3
Accidents impliquant d'autres aéronefs (b)	1	0	1	3	1	3
Nombre d'accidents mortels par type d'aéronef et d'opérateur	1	1	2	4	8	8
Accidents d'avion	1	1	2	3	8	7
Commercial	0	0	0	0	4	2
Avion de ligne (705)	0	0	0	0	0	0
Transport régional (704)	0	0	0	0	0	0
Taxi aérien (703)	0	0	0	0	1	1
Travail aérien (702)	0	0	0	0	1	1
Autre	0	0	0	0	2	1
État	0	0	0	0	0	0
Compagnie	0	0	0	0	0	0
Exploitant privé/Autre	1	1	2	3	4	5
Accidents d'hélicoptère	0	0	0	1	0	1
Accidents impliquant d'autres aéronefs (b)	0	0	0	0	0	0
Décès reliés à des accidents	4	2	4	13	13	14
Blessés graves reliés à des accidents	1	1	2	8	6	7
Nombre d'incidents par type*	59	78	55	364	420	330
Risque de collision / Perte d'espace	13	16	11	64	81	52
Déclaration d'une situation d'urgence	21	35	22	151	160	132
Panne moteur	5	7	7	33	43	42
Fumée/Incendie	5	10	5	35	46	37
Collision	0	1	1	6	11	5
Autre	15	9	9	75	79	62
Nombre d'accidents impliquant un ultra-léger	1	6	3	5	14	9
Accidents mortels	0	1	1	0	1	1
Décès	0	1	1	0	1	1
Blessés graves	1	1	1	1	5	3

Données produites le 16 juillet 2018

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas également la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total Nombre d'accidents par type d'aéronefs, lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

a. Autre: Inclut, sans s'y limiter, les organismes qui louent des aéronefs (comme les écoles de pilotage, les aéroclubs, etc.).

b. Inclut les montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes, véhicules aériens non habités (UAV) et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

*En vertu des nouvelles exigences de rapport, les événements aéronautiques comprennent: a) les aéronefs d'une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 2250 kg (antérieurement 5700 kg); b) aéronefs exploités en vertu d'un certificat émis conformément à la partie VII du Règlement de l'aviation canadien.

Tableau 3

Accidents impliquant un aéronef immatriculé au Canada à voilure fixe ou rotative par type d'exploitation

	Juin			Cumulatif (juin)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents par type d'opération	18	20	26	81	80	94
Accidents d'avion	15	15	23	71	68	81
Entraînement	3	1	2	11	17	14
Récréatif/Voyage	9	11	15	41	30	47
Affaires	1	0	1	4	1	2
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	1
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	1	0	1
Épandage	0	0	0	1	1	1
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	3	1	3	11	13	10
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	1	1	0
Autre/Inconnu	0	2	2	2	5	6
Accidents d'hélicoptère	3	5	3	10	12	14
Entraînement	0	1	0	0	3	2
Récréatif/Voyage	0	1	1	2	2	2
Affaires	1	0	0	1	0	0
Gestion des incendies	1	0	0	1	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	1
Transport aérien	1	0	0	1	0	4
Ambulance aérienne	0	0	0	0	1	0
Excursion aérienne	0	1	0	0	1	0
Autre/Inconnu	0	2	1	5	5	4
Nombre d'accidents mortels par type d'opération	1	1	2	4	8	8
Entraînement	0	0	0	0	2	1
Récréatif/Voyage	1	1	2	4	3	5
Affaires	0	0	0	0	0	0
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	0	0	0	1	1
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	0	0	0	2	1
Décès	4	2	4	13	13	14
Blessés graves	1	1	2	8	6	6

Données produites le 16 juillet 2018

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total «Nombre d'accidents par type d'opération», lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

Aéronefs immatriculés au Canada, excluant les ultra-légers, montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.